



Ne pas se laisser déborder par les eaux pluviales

 **Le territoire du bassin versant du Garon, C'EST CHEZ VOUS !**

www.contratderivieredugaron.fr

edito

Une eau usée bientôt potable



Compte tenu de l'explosion démographique planétaire, l'accès à l'eau potable devient une préoccupation majeure pour notre société. Pour pallier ce déficit, de nombreuses

villes comme Singapour, Berlin ou l'état de Californie se sont ou vont se lancer dans le recyclage de l'eau usée en eau potable. L'idée peut paraître repoussante. Et pourtant ! En réutilisant l'eau à l'endroit où elle est consommée, on limite son coût et on préserve la ressource. Mais la plus grande difficulté n'est pas technique, elle est psychologique. Comment faire accepter aux utilisateurs de boire une ex-eau sale ? Si certains ont franchi le cap, pourquoi pas nous ? En attendant, tâchons de préserver notre nappe du Garon en veillant à ne pas gaspiller notre ressource en eau potable, et à tout mettre en œuvre pour que chaque goutte de pluie qui tombe soit utile.

Paul Minssieux
Président du SMAGGA

Erosions, inondations, pollutions : le ruissellement des eaux pluviales est à la source de bien des problèmes dans nos villes et nos villages. La solution ? Privilégier l'infiltration.

Comment les Vénitiens ont-ils pu vivre à Venise alors que la cité lacustre était autrefois une île sans source d'eau douce ? C'est en réfléchissant au ruissellement des eaux pluviales que leur est venue cette idée lumineuse : profiter de la surface des places - comme la célèbre place Saint-Marc - pour recueillir les eaux pluviales et les diriger vers des puits perdus. L'eau était ensuite filtrée à travers plusieurs couches de sable pour la libérer de ses impuretés. En surface, un puits permettait aux habitants d'accéder à la précieuse ressource stockée dans le sous-sol.

Jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle, les villes n'étaient pas toutes logées à la même enseigne de la propreté. Nombreuses

avaient les pieds dans un égout à ciel ouvert. A l'époque, les habitants se débarrassaient de leur eau souillée - dont le contenu de leur pot de chambre - en le jetant dans la partie creusée au centre de la chaussée. Cette technique permettait de garder propre chaque côté de la rue, des parties réservées aux déplacements de la noblesse pour qu'elle puisse garder pieds secs et chausses immaculées.

Pour pallier ces conditions d'hygiène déplorables, sources de maladies et d'odeurs pestilentielles, ces «ruisseaux» d'excréments - rincés uniquement les jours de fortes pluies - ont ensuite été enfouis. Des travaux opérés il n'y a pas si longtemps. C'était il y a environ 150 ans. Débute alors l'époque du tout tuyau. On cache, on enfouit. Mais on ne résout rien ; *(suite page 4)*

Réussirez-vous à protéger la ressource en eau de la terrible menace qui s'abat sur notre territoire ? Réponse dans notre prochain numéro.



un jeu bientôt disponible sur tablettes, mobiles et ordinateurs.

La Fédération des Chasseurs du Rhône organisait le 3 novembre 2015 sur notre territoire une visite de parcelles agricoles semées lors de l'été 2015 avec des végétaux destinés à piéger les nitrates.

Regroupés sous l'acronyme CIPAN (Cultures intermédiaires Pièges à Nitrate), ils permettent de :
 - réduire les risques d'érosion et de lessivage des sols sur les parcelles laissées nues après récoltes, ces terrains étant généralement très tassés, amenuisant ainsi la capacité d'infiltration du sol,
 - lutter contre la pollution en empêchant les nitrates de ruisseler jusqu'aux rivières et de s'infiltrer dans la nappe,
 - maintenir la biodiversité sur la parcelle.

Le SMAGGA a participé financièrement à cette opération en prenant en charge l'achat des graines nécessaires aux exploitants partenaires.



C'est CIPAN pour nos sols

En bref ▼

1189 enfants sensibilisés à l'environnement



49 classes et groupes d'enfants des centres de loisirs du bassin versant du Garon participeront au programme d'éducation au développement durable proposé par le SMAGGA pendant l'année scolaire 2015/2016. Le SMAGGA et les écoles vous informeront de la tenue de ces animations par l'intermédiaire du carnet de liaison de votre enfant. Le coût de ces 192 demi-journées d'animation est intégralement financé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Rhône-Alpes et le SMAGGA.

Inondation : connaissez-vous les bons gestes ?



Vous habitez en zone inondable ? Le SMAGGA vous propose gratuitement :
 • De réaliser un diagnostic de votre habitation ou de votre entreprise.
 • Une formation sur les conduites à tenir en milieu inondé.
 La prochaine session se déroulera en juin. Inscription obligatoire avant le 29 avril 2016.
 Contact : cextrat@smagga-syseg.com
 Plus d'infos en images : contratderivieredugaron.fr

Aides à l'agriculture

Les agriculteurs du bassin versant du Garon peuvent bénéficier gratuitement d'un diagnostic d'exploitation dans l'optique de contractualiser en 2016 des Mesures Agro-environnementales et Climatiques. Rappelons que les MAEC sont des aides accordées aux exploitants agricoles volontaires qui développent des pratiques respectueuses de l'environnement.
 Contact : 04 72 31 90 83



Totalement prêts ▲

Au mois d'octobre 2015, l'entreprise Total a procédé à un exercice de sécurité sur le site de l'ancien port pétrolier de Givors situé à la confluence du Garon avec le Rhône.

Le scénario : suite à un déversement accidentel d'hydrocarbures à la rivière, une équipe d'intervention est appelée en urgence. Son objectif : stopper et contenir la pollution pour éviter toute propagation.

Suivant un protocole bien rodé, les 20 personnes à la manœuvre ont mis moins de 20 minutes pour placer deux barrages absorbants en travers du Garon. Invités à suivre l'exercice, les agents du SMAGGA ont salué :

- l'efficacité des moyens humains déployés,
- la qualité des moyens techniques mis en œuvre pour stopper rapidement la pollution.

Primé ▼

Lundi 28 septembre 2015, lors de la 8^{ème} édition des « Trophées des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon » organisée par le quotidien Le Progrès et l'AMF 69 (Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon), le SMAGGA a reçu « le prix des communautés de communes » pour sa stratégie déployée pour protéger les personnes et les biens contre les crues du Garon et du Mornantet.

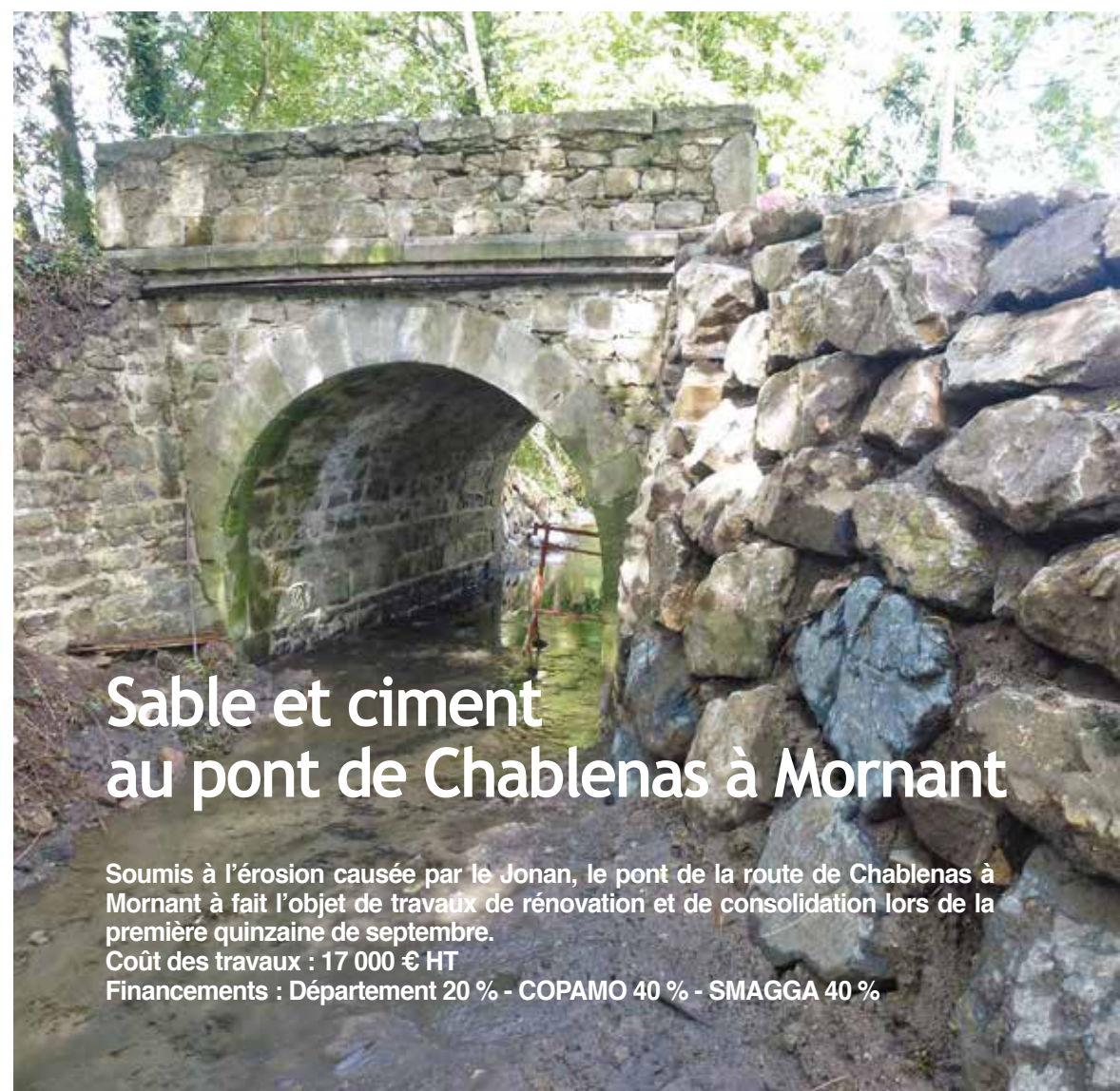
Rappelons que celle-ci se décline autour de 3 axes :

- La prévention, avec le travail d'entretien des berges par la Brigade de rivière,
- L'information, avec la mise en place d'un système d'alerte de crue, accessible depuis notre site internet (contratderivieredugaron.fr)
- La protection, avec la mise en place de murets, de protections de berges, de portes hydrauliques.

Ce trophée a été remis par Jean-Luc Da Passano (Président de la SERL) à Paul Minssieux (Président du SMAGGA) lors de la cérémonie qui s'est déroulée à l'espace Albert Camus de Bron devant plus de 500 personnes.



Photo : Le Progrès



Sable et ciment au pont de Chablenas à Mornant

Soumis à l'érosion causée par le Jonan, le pont de la route de Chablenas à Mornant a fait l'objet de travaux de rénovation et de consolidation lors de la première quinzaine de septembre.
 Coût des travaux : 17 000 € HT
 Financements : Département 20 % - COPAMO 40 % - SMAGGA 40 %

Gestion des eaux de pluie : ILS EN PARLENT

(Retrouver l'intégralité des interviews sur contratderivieredugaron.fr)

La pluie est-elle une ressource ou une menace ?

Bernard Chocat - Professeur émérite à l'INSA de Lyon et Président d'honneur du GRAIE⁽¹⁾ :

La pluie est une ressource. La pluie considérée comme une menace est celle qui tombe sur des surfaces imperméables que l'homme essaye de gérer par des techniques

d'évacuation rapide. Elle provoque alors des inondations et pollue les milieux naturels en y apportant les pollutions lessivées sur les zones imperméabilisées.

La bonne façon de gérer les eaux pluviales consiste à privilégier l'infiltration à l'endroit où la pluie tombe, et non pas à la transporter dans des tuyaux.



Pourquoi soutenir l'infiltration des eaux de pluie ?

Patrice Pautrat - Chargé d'interventions à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse :

L'infiltration de l'eau de pluie permet de recharger la nappe du Garon et de mieux assurer la pérennité de cette ressource d'eau potable. Une eau qui s'infiltrerait naturellement,

c'est aussi des m³ d'eau qui ne vont pas jusqu'à la station d'épuration. On évite ainsi des coûts inutiles de traitement d'eau propre, des déversements d'eaux usées au milieu naturel dus à des réseaux de transport unitaire surchargés par temps de pluie.

Pour un particulier, comment résoudre les problèmes liés aux eaux pluviales à l'échelle de sa parcelle ?

Marc Wirz - Chef de projets hydrauliques au Bureau d'étude Réalités Environnement⁽²⁾ :

La démarche consiste à ne pas envoyer ses eaux pluviales à l'aval mais à les gérer sur sa parcelle.

Cela passe par la création d'un puits perdu, d'une dépression sur le terrain pour concentrer les eaux de pluie et les aider à s'infiltrer. Ces aménagements seront rendus obligatoires pour toute future construction sur le bassin versant afin de ne pas aggraver la situation actuelle.



(suite de la page 1) pire on aggrave. A partir des années 1960, c'est l'essor de l'urbanisation, les villes s'étendent. Les sols s'imperméabilisent et les problèmes que nous connaissons aujourd'hui s'accroissent : érosion, coulées de boues, transport des pollutions vers les rivières par ruissellements, inondations. « Entre 2006 et 2012, l'augmentation de la surface urbanisée sur le bassin versant représente environ l'équivalent de 253 terrains de football. La maîtrise de l'urbanisation passe par une réflexion sur la désimperméabilisation », précise Paul Minssieux, Président du SMAGGA. Pour ne pas aggraver les conséquences du ruissellement dû à l'urbanisation, les élus du SMAGGA ont lancé un schéma directeur de gestion des eaux pluviales. Grâce à lui, les dysfonctionnements liés au ruissellement ont été étudiés et des propositions d'actions et d'aménagements à l'échelle du bassin versant ont été formulés pour résoudre les problèmes, en prenant en compte la problématique d'inondation des communes situées à l'aval du territoire. Pour cela, chacune des 27 communes a été rencontrée par les bureaux d'études chargés de ce schéma directeur.

Privilégier l'infiltration

En premier lieu a été préconisée l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle. Autrement dit, aider l'eau de pluie à s'infiltrer où elle tombe. L'idée n'est pas nouvelle mais ce principe très simple a été boudé pendant plus d'un siècle et demi. Il présente pourtant bien des avantages : recharge de la nappe, moins de pollution transférée vers nos rivières, atténuation du risque d'inondation...

Cette étude propose également d'imposer aux aménageurs des règles de gestion des eaux pluviales, leur faisant obligation de les gérer à la parcelle (par la mise en place de puits perdus ou d'une dépression dans le sol pour un particulier ; par des espaces verts, des bassins de rétention végétalisés, des noues pour des projets de plus grande envergure de type habitations collectives, parc d'entreprises...). Cette réglementation sera annexée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes après délibération du conseil municipal et enquête publique. Premières communes à s'engager, Mornant, Taluyers et Thurins l'appliqueront dès 2016. Les 24 autres communes du bassin versant du Garon devraient les imiter rapidement. ■

(1) Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau.

(2) Bureau d'études en charge du suivi de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant.

Directeur de la publication : Paul Minssieux
Directeur de la rédaction : Sébastien Laurent
Maquette et photos : SMAGGA
Photos page 4 : Omaha Beach
Couverture : Fotolia/@dmtrimaruta
Impression : Option Impression
200, route de Lyon - 69390 Vernaison
Imprimé sur papier recyclé «Cyclus Silk»
ISSN : 2116-1402



SMAGGA
(Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon)
Structure porteuse du **Contrat de Rivière du Garon**
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélemy Thimonnier, Parc de Sacuny - 69530 Brignais
© : 04 72 31 90 80 - Courriel : crgaron@smagga-syseg.com
www.contratderivieredugaron.fr

